

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

J'aimerais que l'on examine les sommes qui ont été dilapidées avec ce programme. Pour 8 milliards nous aurions pu acheter la société Imperial et nous aurions eu immédiatement une canadienisation de 50 p. 100. Nous aurions pu l'investir dans les sables bitumineux ou le brut lourd, où les résultats étaient garantis. Ce fut un gaspillage.

Pour répondre à la question du député, je ne pense pas que le programme devrait être prolongé, mais, par respect pour les sociétés, nous ne devons l'éliminer que progressivement. Il est étrange que les néo-démocrates se rangent derrière les sociétés pétrolières canadiennes, mais elles ne sont pas traitées équitablement et le programme devrait être éliminé différemment. Il n'est donc pas anormal que je dise cela et que je m'oppose au projet de loi.

M. Baker: Monsieur le Président, il y a un moment, le député disait que les néo-démocrates se rangeaient derrière les sociétés. Il voulait peut-être dire derrière les travailleurs qui faisaient de la prospection en mer et les sociétés qui les employaient.

Vu la position de son parti, le député croit-il, monsieur le Président, je demanderais au secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) d'écouter les questions et les réponses, car il va apprendre quelque chose. Il est regrettable que l'on ait pas pu lui poser de questions après son discours, car vu les déclarations qu'il a faites à la Chambre ce matin ces dix minutes auraient été particulièrement amusantes.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai heureux de répondre à n'importe quelle question que le député voudra me poser. J'ai siégé au comité pendant une semaine et je ne l'ai jamais vu poser une question. Il fait de l'esbroufe.

Des voix: C'est honteux!

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. A l'ordre! Je donne la parole au député de Gander-Twillingate pour une question ou une observation.

M. Gauthier: Cela va vous coûter cher. C'est une remarque stupide.

M. Rossi: C'est un imbécile de toute façon.

M. Baker: Le député croit-il que le programme d'encouragement du secteur pétrolier a rapporté aux sociétés pétrolières qui procèdent à des forages sous-marins ou sur les terres nouvelles? C'est une question extrêmement importante, monsieur le Président. Le député est très versé dans ce domaine. Croit-il que ce programme leur a rapporté de l'argent? En d'autres termes, quel que soit le prix du pétrole, auraient-elles foré en vertu du programme?

Je pose cette question, car il sait pertinemment que des entreprises de l'ouest du pays prétendent maintenant qu'elles ne peuvent procéder à des forages sous-marins, non pas parce que le prix du pétrole a chuté, mais bien parce qu'elles n'ont plus droit aux encouragements pétroliers. Elles affirment que si elles pouvaient récupérer 80 p. 100 de leurs frais, elles poursuivraient leurs forages. Or, en vertu du régime fiscal actuel, elles récupèrent environ 30 p. 100 mais soutiennent ne pouvoir forer dans ces circonstances. Quel que soit le prix du pétrole, le député croit-il que les sociétés auraient procédé à des forages si le programme d'encouragement du secteur

pétrolier avait été maintenu? En d'autres termes, prétend-il que le programme a rapporté aux entreprises?

M. Waddell: Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que le député a raison d'affirmer que nous devons aux employés des sociétés établies sur la côte est de ne pas les laisser tomber comme cela. Or, c'est exactement ce qui se produira si nous n'éliminons pas ce programme de façon méthodique. C'est ce qui est ressorti des audiences du comité.

Quant à savoir si les entreprises réalisent des bénéfices ou pourraient poursuivre, je vais vous citer ce qu'a dit M. Allan Ruffman, vice-président de la société Geomarine Associates Ltd. à l'occasion d'une conférence à Halifax intitulée *Perspective '86*:

«Selon les intentions déclarées des prospecteurs de la côte est, on assistera probablement à une réduction de 40 à 50 p. 100 des forages et à une baisse de 70 p. 100 du nombre des tours de forage en activité, ce qui équivaudra à un déclin de 50 p. 100 de l'activité globale.»

C'était avant la chute des prix pétroliers. Il a ajouté ceci:

«A la suite de l'élimination des subventions à la prospection ou de leur remplacement par des exemptions d'impôt, il se pourrait fort bien que les petites entreprises ne puissent plus entreprendre de forages sous-marins.»

D'autres témoins ont déclaré que, en l'absence des subventions, ils ne feraient pas de prospection dans cette région. Les sociétés pétrolières se remettront à l'œuvre si on leur accorde des subventions de taille ou des déductions pour superépuiement. Évidemment, elles ont fait un coup d'argent avec le Programme d'encouragement du secteur pétrolier. J'aurais bien voulu que le comité se penche sur certains des abus du programme, dont j'ai entendu parler. L'argent était transféré d'une compagnie à l'autre. Il y a eu beaucoup d'abus; les sociétés ont cependant réalisé des bénéfices et elles ont foré des puits. Les choses ont tourné rondement, cela ne fait aucun doute. Toutefois, si on lui donne une subvention assez intéressante, le bénéficiaire en déduira qu'il a le feu vert.

● (1430)

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Poursuivons le débat. La parole est au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne veux pas empêcher les députés d'intervenir à propos de ce projet de loi, mais les trois partis se sont entendus pour remanier le programme des travaux de façon à accommoder la critique libérale du portefeuille de l'énergie et le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Il était clair dans mon esprit que, pour accommoder les porte-parole des partis, nous n'entendrions qu'un intervenant par parti. Je voudrais savoir si le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) était au courant de cette entente et si le parti libéral veut continuer à étudier le projet de loi.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'étais à la Chambre hier lorsqu'une offre a été faite concernant le projet de loi C-85. Mon leader à la Chambre a déclaré qu'il ne pouvait pas donner son aval à cette proposition, car personne d'entre nous ne savait au juste en quoi elle consistait. On s'est mal compris et on ne se comprend toujours pas puisque le député de notre parti qui a parlé ce matin sur ce projet de loi ne nous avait pas dit qu'un accord était intervenu pour donner la parole à un seul député. Il m'a bien dit que cette mesure serait mise aux voix aujourd'hui, mais sans préciser que le nombre d'intervenants serait restreint.